



Lettre ouverte à Mme la Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Lyon

Mme la Directrice,

Le Collectif CGT Insertion et Probation 43-42-63 tient à vous faire part de l'étonnement des personnels du SPIP 63 RA Riom à la lecture des postes proposés à la CAP de mobilité des CPIP du mois d'avril 2018 et **de la non-parution du poste laissé vacant par notre collègue parti en retraite en mai 2017.**

Rappelons que le Centre Pénitentiaire de Riom, ciblé ERA, établissement à réinsertion active, est aussi pilote en matière de programme RESPECTO et d'évaluation des personnes détenues. Il est labellisé RPE pour son processus arrivant, en cours de labellisation pour son processus sortant.

Fort de notre optimisme, nous en étions restés au retour sur expérience au CP de Riom des 26 et 27 septembre 2016 où il avait été préconisé la création de 2 postes supplémentaires de CPIP pour **porter à 10 postes l'équipe du milieu fermé et permettre d'atteindre les objectifs déclinés à l'ouverture du nouvel établissement.**

Mais la réalité nous rappelle à l'ordre, les effectifs en terme de RH sont *a contrario* en baisse, les tâches s'empilent sans plus de moyens, les personnels sont épuisés par les conditions de travail (accumulation des heures supplémentaires, pour info 331 H écrêtées en 2016) et les arrêts de travail se multiplient, signe de malaise et de fragilisation des agents.

La circulaire du secrétariat général du 10 Juin 2014 rappelle pourtant qu'aux termes de l'article 2-1 du décret du 28 Mai 1982, *« les chefs de service sont chargés, dans la limite de leurs attributions et dans le cadre des délégations qui leur sont consenties, de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité. »*

